Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 058-285800025-20261106-2026136AG-AR

ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX SANS EXAMEN PROFESSIONNEL - PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNEE 2026

ARRETE N° 2026/136/AG

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-5,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu l'arrêté n° 116/2022 du 12 septembre 2022 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale fixant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne,
Considérant que 18 agents remplissent les conditions et peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maitrise sans examen professionnel au titre de l'année 2026 et en l'absence de quotas,
Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre,
Considérant la séance de Commission « Promotion Interne » en date du 3 novembre 2026,
Cet arrêté modifie l'arrêté n° 2026/125/AG qui comporte une erreur d'orthographe et d'employeur,

ARRETE

Article 1er : A compter du 6 novembre 2026, la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maitrise territorial, sans examen professionnel, par voie de promotion interne est établie comme suit :

- **BENOIT Patrick** (Communauté de Communes Cœur de Loire)
- **BOUCHARD Fabien** (Mairie de Saint Amand en Puisaye)
- **BRUNET Clément** (Foyer des personnes âgées de Varennes Vauzelles)
- **CHEVALIER Isabelle** (Communauté de Communes Cœur de Loire)
- **GALVARDON Sylvie** (Mairie de Varzy)
- **GARNIER Thierry** (Mairie de Lormes)
- **GATEAU Marc** (SDIS de la Nièvre)
- **MATHIEU Arnaud** (SDIS de la Nièvre)
- **MORLAIX Jérôme** (SIEEEN)
- **OPALKA André-Pierre** (Communauté de Communes Tannay Brinon Corbigny)
- **PETIT Jean-Louis** (SIEEEN)
- **PROVOT Hervé** (Mairie de Decize)
- **ROUSSIN Jessy** (Mairie de Clamecy)
- **SAVE Emmanuel** (Communauté de Communes Bazois Loire Morvan)
- **SEGUIN Laurent** (SIEEEN)
- **SOLIS Fabrice** (SDIS de la Nièvre)
- **VIODET Grégory** (SDIS de la Nièvre)

Validité de la liste d'aptitude : 2 ans
Date d'effet : 6 novembre 2026

Article 2 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 058-285800025-20261106-2026136AG-AR

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Mr le préfet de la Nièvre, et, pour publication, aux collectivités territoriales du Département.

Article 4 : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon, 21 rue d'Assas, 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de la publication dans la Bourse de l'Emploi. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Nevers, le 6 novembre 2026
P/La Présidente du Centre de Gestion,
Justine GUYOT
Vice-Présidente du Centre de Gestion

